



Formation des Gardes Particuliers **Module 3 : La police de la Pêche**

La formation du module 3 se décompose en quatre grands chapitres :

- ⇒ I : Des notions d'écologie.
- ⇒ II : La réglementation de la pêche en douce.
- ⇒ III : Les connaissances halieutiques.
- ⇒ IV : Les conditions de régulation des espèces pouvant occasionner des dégâts.

Cette formation est programmée pour une durée de 8 heures.

Elle est conforme au décret 2006 -1100, du 30 août 2006, relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le Code de Procédure Pénal et modifiant le Code de l'Environnement et le Code Forestier.

LES NOTIONS D'ÉCOLOGIE

*Qu'est-ce qu'un écosystème.
Qu'est-ce qu'un cours d'eau.
Les facteurs de répartition des espèces.
Les exigences habitationnelles des poissons.
Les fonctionnalités biologiques.
Les espèces exotiques aquatiques envahissantes.*

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE EN EAU DOUCE

*Le code de l'environnement.
Les compétences du garde particulier de la Pêche en eau douce.
Ses tenues et signes extérieurs (mentionnant les missions la mission confiée).
L'interdiction de porter des armes.*



**« Au cœur de vos territoires,
des compétences au service des hommes et de la ruralité »**

Organisme de formation Professionnelle enregistré sous le N° 754 701 570 47. Droit, forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche, sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

LES CONNAISSANCES HALIEUTIQUES DE LA PECHE EN EAU DOUCE

*Les structures de la pêche en France.
La protection du milieu aquatique.
Les eaux libres, les eaux closes.
Le droit de pêche, le droit de pêcher.
Les poissons des eaux en première catégorie.
Les poissons des eaux en deuxième catégorie.
Les cartes de pêche.*

**LES CONDITIONS DE REGULATION DES ESPECES POUVANT
OCCASIONNER DES DEGATS**

*Les catégories de pièges autorisés.
L'homologation des pièges.
L'agrément des piégeurs.
La déclaration des opérations de piégeage.
Les prescriptions générales pour le piégeage.
Les dispositions diverses.*

LE CONTROLE DES CONNAISSANCES